

L'entreprise individuelle à l'IS

Objectifs :

Maîtriser les apports de la loi n°2022-172 du 14/02/2022. Conseiller et accompagner l'entrepreneur individuel. L'aider à la prise de décision.

Date et durée :

Jeudi 25 janvier 2024 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (7h, pauses de 15 mn à 11h, de 90 mn à 12h30 et de 15 mn à 16h), en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par participant :

- Cabinet correspondant* de France Gestion : 0 €
- Public : 240 € HT

() Avoir au moins 1 client adhérent de France Gestion*

Public concerné : Collaborateurs de cabinet comptable qui souhaitent connaître et réfléchir aux nouvelles opportunités de l'EI pour conseiller au mieux leurs clients

Intervenante : Sabine SERVAND-DORRYHEE, expert-comptable et formatrice

Pré-requis :

Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

Introduction – Objectifs de la loi

- Décret 2022-725 du 28 avril 2022

1^{ère} partie – Rappel des régimes d'imposition

2^{ème} partie – Option pour le régime IS

- Modalités d'exercice
- Conséquences fiscales
- Conséquences sociales
- Révocabilité de l'option

4^{ème} partie – Traitement comptable des opérations

- Analyse et application de l'avis du CNOEC (rémunération de l'exploitant, affectation et distribution des résultats, annexes)

5^{ème} partie – Exercice d'application